

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/128 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA MISE A L'ETUDE D'UNE TAXE DE CONTRIBUTION PARTICIPATIVE A LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

---

#### SEANCE DU 6 JUILLET 2012

L'An deux mille douze et le six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
M. CHAUBON Pierre à M. CASTELLI Yannick  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FEDERICI Balthazar à M. BASTELICA Etienne  
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

- VU** la motion déposée par Mmes et MM. Saveriu LUCIANI, Gilles SIMEONI, Jean BIANCUCCI, Fabienne GIOVANNINI et Agnès SIMONPIETRI au nom du groupe « Femu a Corsica »,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, à l'unanimité des présents, la motion dont le teneur suit :

« **CONSIDERANT** la sur-fréquentation touristique constatée dans de nombreux espaces naturels sensibles à travers toute la Corse,

**CONSIDERANT** les dégâts déjà constatés sur la biodiversité et sur la faune et la flore, avec des risques croissants et irréversibles sur ces sites,

**CONSIDERANT** notre responsabilité de gérer au mieux l'ensemble des sites concernés pour les protéger, les surveiller et/ou les aménager,

**CONSIDERANT** le besoin de dégager de nouvelles ressources pour notre Collectivité pour faire face aux contraintes croissantes de gestion liées à cette augmentation exponentielle de la fréquentation,

**CONSIDERANT** le Statut particulier de la Corse de 2002 ouvrant à l'Assemblée de Corse la possibilité de demander des adaptations législatives et réglementaires, et les travaux menés au sein de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires,

**CONSIDERANT** le vœu exprimé à l'unanimité par l'Assemblée générale du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Corse - Parcu di Corsica réunie le 21 mars 2012,

**CONSIDERANT** que l'existence d'une Taxe de Contribution Participative de Gestion permettrait d'une part de mesurer au plus près, voire de réguler, la fréquentation et ses impacts sur ces zones sensibles, d'autre part de faire participer les visiteurs aux coûts induits par une gestion optimale du site,

**CONSIDERANT** que la mise en place de cette taxe donnerait également la possibilité, par la distribution à cette occasion d'un document approprié, de sensibiliser le public à la fragilité des lieux, et de le responsabiliser face aux mesures prises par notre collectivité pour protéger les espaces concernés,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** la mise à l'étude d'une Taxe de Contribution Participative à la Gestion des espaces naturels sensibles dans les meilleurs délais dans le cadre d'une réflexion plus globale en matière de fiscalité environnementale en Corse,

**MANDATE** la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération de l'Assemblée de Corse pour faire des propositions en ce sens ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI